

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE (Action collective)	
PROVINCE DE QUÉBEC					
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référé de	Bureau du juge	Date	
No : 500-06-000999-199			16.71	Le 18 février 2021	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S. [JL4908]					

SIPI FLAMAND ET JAMES JONAH Demandeurs	Procureur(s) Me Marie-Eve Dumont Me David Schulze Me Léa Lemay-Langlois Dionne Schulze Me Philippe Trudel Me Gabrielle Gagné Me Jessica Lelièvre Trudel Johnston & Lespérance
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA Défendeur	Me Mireille-Anne Rainville Me Marie-Eve Robillard Me Ian Demers Me Mélyne Félix Me Diane St-Laurent Ministère de la Justice du Canada

Nature de la cause
Demande pour autorisation de modifier la demande pour autorisation d'exercer une action collective

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
#32	Demande pour autorisation de modifier la demande pour autorisation d'exercer une action collective (5 février 2021)

Greffier(ière) Lyne Lussier, g.a.c.s.	Interprète _____	Sténographe _____
--	---------------------	----------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début ----	Fin ----	Audition PM :	Début ----	Fin ----
---------------	---------------	-------------	---------------	---------------	-------------

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Entérine la Demande (cote #32) et reporte ce dossier au 30 avril 2021
---------------------------------------	---

HEURE

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC					
DISTRICT DE MONTRÉAL					
No :		Référé de	Salle prévue	Date	
500-06-000999-199			16.71	Le 18 février 2021	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S. [JL4908]					

VU la Demande pour autorisation de modifier la Demande pour autorisation d'exercer une action collective en date du 5 février 2021 présentée par les procureurs des demandeurs;

VU le consentement des procureurs du défendeur quant à cette Demande précitée;

VU la demande de report de ce dossier au 30 avril 2021 par les procureurs du défendeur;

VU le consentement des procureurs du demandeur de permettre au défendeur de faire rapport au Tribunal à la date du 30 avril prochain.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

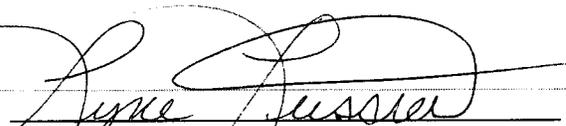
ENTÉRINE la Demande pour autorisation de modifier la Demande pour autorisation d'exercer une action collective en date du 5 février 2021 (cote #32).

PERMET aux procureurs du défendeur de faire rapport au Tribunal le **30 avril 2021**;

LE TOUT sans frais.



L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.



Lyne Lussier, g.a.c.s.